DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ERRATUM
NOTE DE SERVICE DRH N° 29/2026
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026
MATÉRIEL DE VOTE

Vous avez reçu une enveloppe contenant le matériel de vote pour les élections professionnelles du 10 décembre 2026.

A la suite d'une erreur d'ordre nominatif des candidats sur les bulletins de vote, vous trouverez ci-joint de nouveaux bulletins qui **annulent et remplacent** ceux déjà reçus.

Les bulletins du premier envoi sont à détruire.

Par conséquent, si vous avez déjà voté par correspondance avec les anciens bulletins, ils ne seront pas comptabilisés.
Vous devez donc procéder à un nouvel envoi avec les bulletins ci-joint.

Les bulletins réédités concernent :

- Le Comité Social d'Établissement (CSE)
- Les Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL) :
  - CAPL 2 pour les syndicats Acteurs Santé, CGT et FO
  - CAPL 5 pour les syndicats Acteurs Santé et FO
  - CAPL 6 pour le syndicat CGT
  - CAPL 7 pour le syndicat FO
  - CAPL 8 pour les syndicats CGT et FO
  - CAPL 9 pour le syndicat CGT
  - CAPL 10 pour le syndicat CGT

Nous vous prions de nous excuser pour ce désagrément et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Fait à Lavaur, le 23 novembre 2026

Le Directeur,

Antoine BURNIER

HOSPITALIER DE LAVAUR 81500 LAVAUR

Centre Hospitalier de Lavaur
1 place Vialas – 81500 Lavaur
Tél. 05 63 58 81 81 – Fax. 05 63 58 84 99